RÈGLEMENT DE LA COURSE (26V3)

La JHF est une compétition de Marche & Vol, utilisant la chaîne du Jura comme terrain de jeu. Organisation par le VLS (Vol Libre Suchet), autour du terrain d'atterrissage officiel de Baulmes. L'édition 2026 du JHF compte comme championnats suisse du hike & fly 2026. Ce règlement s'appuie sur le règlement sportif F du FSVL Hike and Fly 2026.

Pour des raisons de lisibilité, le masculin est utilisé comme forme générique. La course est bien entendu ouverte aux femmes comme aux hommes.

Les règles du jeu

Les organisateurs définissent le parcours de la manche le matin avant le départ de la manche, afin de trouver les meilleures options par rapport à la météo, la stratégie de course et la sécurité des participants. Les compétiteurs s'élancent ensuite pour effectuer le parcours, en validant un maximum de balises prédéfinies dans le temps le plus court possible. Le classement est fait selon le nombre de points récoltés. Des malus importants sont appliqués en cas d'arrivée tardive. Plus de précisions dans le document « Task example & scoring JHF26 ».

Marche & Vol réf. 2.16 et 2.1.7

Seuls 2 moyens de locomotion sont autorisés : votre voile et vos pieds. Le Championnat Suisse Hike & Fly est une compétition individuelle sans aucun assistant ou assistante. Les effets personnels non requis pendant la course peuvent être transportés par navette et/ou entreposés dans un espace sécurisé et à l'abri. Les participants ayant recours à un autre moyen de locomotion se verront attribuer un total journalier de zéro point et aucun temps comptabilisé.

1. ORGANISATION

1.1 Organisateur et Directeur d'Epreuve (DE)

L'organisateur est le Vol Libre Suchet (commission spécifique). Le Directeur d'Épreuve est choisi par l'organisateur. Le DE gère l'organisation durant la compétition, les briefings et constitue la personne de référence.

1.2 Comité de Course (CC) réf. 2.1.8

Le Directeur d'Épreuve (qui est un membre du comité d'organisation, hors compétition) et de 2-3 pilotes désignés par l'organisation, constitue le Comité de Course. Elle est désignée au plus tard un jour avant le début de la compétition. En cas de besoin, le DE peut faire appel à d'autres membres du comité d'organisation afin de définir au mieux les parcours selon les conditions météo. Le CC définit les parcours avant les briefings.

1.3 Jury de la compétition réf. 2.1.9

Le jury de compétition se compose du directeur d'épreuve, d'un représentant de la FSVL ainsi que d'un représentant des athlètes. Le représentant des athlètes est élu lors du briefing de compétition. Il statue en cas de litige entre concurrents, sanctionne par des pénalités et valide les calculs permettant l'établissement du classement. Le jury se réserve le droit d'adapter les règles de la course s'il le juge nécessaire.

1.4 Conditions de report ou d'annulation

Si les prévisions météorologiques s'avèrent exceptionnellement défavorables ou dangereuses, le comité de course se réserve la possibilité de modifier le programme ou les horaires. De même, il peut neutraliser la course sur une partie de la durée de l'épreuve. Dans ce cas, les pilotes seront avertis au briefing et sur le groupe Whatsapp (important si la décision doit se prendre durant la course).

Toutefois, le Marche & Vol est une activité d'extérieur dont le principe même est de jouer au mieux avec les éléments, tant au sol que dans les airs. Une annulation n'est donc envisageable que pour des raisons météorologiques exceptionnelles (selon degrés de danger MétéoSuisse).

L'organisateur peut annuler au plus tard 24 heures avant le début de la compétition si les prévisions météorologiques s'avèrent extrêmement défavorables pendant plusieurs jours consécutifs lors de compétitions de plusieurs jours. Dans le cas où la compétition doit être annulée en cas de force majeure, le Comité analysera la possibilité de reporter la compétition à une date ultérieure (arrivé durant le Covid 19).

2. RÈGLES DE VOL ET MARCHE

2.1 Conditions générales de participation

Chaque pilote doit obligatoirement :

- Être totalement autonome dans la prise de décision vol / non vol.
- Disposer d'une maîtrise technique en condition de Hike&Fly, incluant le décollage, le vol et l'atterrissage dans des endroits inconnus.
- Être titulaire d'une licence de pilote, catégorie parapente (FSVL ou IPP4).
- Pouvoir justifier d'une RC aérienne.

Selon les cas, le Comité peut demander des informations complémentaires afin d'évaluer le niveau de compétence d'un pilote (par exemple une vidéo). L'organisation recommande fortement aux pilotes d'être titulaires d'une assurance accident individuelle, ainsi que d'une assurance de rapatriement (Air Glacier, Rega). En effet, les concurrents ne bénéficient d'aucune assurance complémentaire en dehors de leur couverture individuelle.

2.2 Règles de course

- Le pilote doit avoir avec lui en permanence son matériel de vol (cf. 4.1).
- Le pilote choisit un matériel unique et complet pour la compétition. En cas de dommages, le participant peut demander une dérogation au Jury afin de remplacer partiellement son matériel. Le Jury statuera.
- Le pilote doit être en mesure de fournir une trace GPS à la fin de sa manche (GPS personnel), enregistrant l'ensemble des balises validées. Cette trace permet à l'organisateur de vérifier la validation des balises. Pas de trace, pas de point.
- Les balises « sol » constituent les seules exceptions à l'exigence de trace IGC.

2.3 Responsabilités pilote réf. 2.5.1

Chaque athlète est responsable des décisions concernant le choix des itinéraires, des aires de décollage et s'il/elle vole ou non. L'analyse du terrain et la prévision et l'évolution des conditions météorologiques doivent toujours jouer un rôle important. L'organisateur décline expressément toute responsabilité. Si un(e) athlète vole dans des conditions dangereuses ou interdites, comme par exemple la pluie ou le manque de visibilité, le jury de compétition peut prononcer des pénalités.

2.4 Règles de déplacement réf. 2.5.2

- Le pilote est autorisé à se déplacer uniquement à pied ou en vol. Toute autre forme de déplacement est strictement interdite (nage, vélo, roller, trottinette, …).
- Seuls les itinéraires officiels autorisés aux piétons (routes et chemin balisés) peuvent être empruntés. L'accès aux propriétés privées doit être évité. Les itinéraires faisant l'objet d'un arrêté sont interdits.

2.5 Règles de vol, tolérance 0 réf. 2.5.3 - 2.5.5

- Les règles générales du droit aérien suisse, les districts francs fédéraux, les zones de tranquillité pour la faune, l'ordonnance OSAC, ainsi que les accords locaux avec les autorités s'appliquent. Dans les zones transfrontalières, le droit aérien et les dispositions de protection du pays concerné s'appliquent.
- La violation d'un espace aérien contrôlé entraînera une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification immédiate du pilote.
- Toute violation des espaces aériens réglementés (dont les 3 zones de l'arrêté biotope au Mont d'Or, LS-R4,...) pourra être sanctionnée par la disqualification du pilote.
- Le pilote s'engage à respecter les règles de vol à vue qui s'appliquent au parapente conformément aux lois suisses et françaises.
- Le lestage est toléré pour autant que le PTV de l'aile soit respecté. Le lest fait partie du matériel de vol et doit donc être porté par le pilote durant la course complète.

2.6 Interdictions de vol réf. 2.5.6

L'organisateur peut prononcer des interdictions de vol pour toute la journée ou pour des parties de la journée en raison de conditions météorologiques dangereuses. Cela peut être communiqué aussi bien lors du briefing que pendant la compétition en cours.

2.7 Comportement atterrissage réf. 2.5.7

Dès que l'athlète a atterri, il/elle doit IMMÉDIATEMENT plier son parapente. Un parapente laissé au sol, non ramassé ou non plié signifie : J'AI BESOIN DE SECOURS. Les frais des opérations de sauvetage imputables à un comportement fautif sont à la charge de l'athlète.

2.8 Cas d’urgence / déclenchement de Secours

Le pilote qui vole à proximité d’un pilote en difficulté doit lui porter assistance ou avertir par tous les moyens le DE. Le Jury évaluera et décidera du mode de compensation du score du pilote qui aura porté secours.

En cas d’accident : voir guide « Directives en cas d’urgence »

3 PÉNALITÉS réf. 2.6

3.1 En cas de violation des règles concernant l'espace aérien et/ou les zones interdites au sol, ou de conduite dangereuse (pluie, manque de visibilité, vent fort, orage à proximité), le jury de compétition peut prononcer des pénalités. Les limites des espaces aériens et zones de protection s'appliquent sans tolérance.

3.2 Le jury de compétition a le droit d'adapter la pénalité selon le degré de la violation et les intentions sous-jacentes, conformément à un accord interne.

3.3 Des pénalités de temps, l'annulation du résultat journalier ou l'exclusion de la compétition peuvent être prononcées. La détermination de la sévérité de la pénalité relève de la compétence du jury de compétition.

4. MODALITÉS

4.1 Inscription

L’inscription se fera par formulaire sur notre site JuraHikeFly.ch. Le paiement se fait en ligne lors de la saisie des informations personnelles. Il y a un nombre limité de places disponibles, le Comité évalue les candidats avec les critères spécifiques retenus lors de cette édition et communique sa sélection à fin janvier. Le Comité ne communique pas les critères précis, ni leurs niveaux d’importance, ceci afin de ne pas pousser les candidats à surévaluer leur capacité. Le Comité garantit une gestion des sélections justes et rigoureuses orientés sur les trois axes :

- Le niveau de pilotage, l’expérience.
- Le soutien au développement national et régional du Hike & Fly.
- L’engagement dans la communauté du Hike & Fly.

4.2 Frais d’inscriptions

Les frais d’inscription comprennent :

- Gestion de la sécurité.
- Navette avec affaires personnelles.
- Selon le type de d’organisation (nombre de jours), l’hébergement en demi-pension (sac de couchage nécessaire).
- Un système de tracking pour la sécurité et le suivi de la course.
- Apéro et remise des prix après la compétition.
- Prix souvenir pour tous les participants.

Clause de non remboursement par l’organisateur : L’organisateur donne l’opportunité à chaque pilote inscrit de conclure une assurance pour le couvrir en cas d’incapacité à participer à l’événement (selon les clauses de l’assurance). En cas d’annulation par force majeure (par exemple COVID 19), un maximum de 50% sera remboursé (analyse selon frais engagés).

4.3 Liste des inscrits

La liste officielle des participants est actualisée directement sur le site internet ou notre réseau social de préférence. L’organisation considère que tous les pilotes inscrits à la Jura Hike & Fly participent à l’intégralité de l’épreuve.

4.4 Décharge de responsabilité et droits à l’image

Chaque pilote doit impérativement signer la décharge envoyée par l’organisation. Les pilotes autorisent aussi la Jura Hike&Fly d’utiliser leurs images pour des photos, films, reportages, articles, réalisés dans le cadre de la compétition.

4.5 Le pointage sécurité

Tous les pilotes inscrits doivent impérativement pointer directement à l’arrivée de l’étape ou communiquer leur état et leur position sur le groupe « SAFETY » au plus tard 15 minutes après l’heure limite. Le pointage sécurité permet à l’organisation de ne pas déclencher des recherches et des secours inutilement (heure d’arrivée max +30 minutes, au frais du pilote). L’absence de pointage sécurité est une faute très grave qui entraînera des sanctions allant de la pénalité à la disqualification du pilote.

Procédure de retrait ou de désistement : Si un pilote désire quitter la Jura Hike & Fly, il doit aussitôt en informer le DE qui le supprimera de la liste des pilotes en course et stoppera sa course à son point d'arrêt.

4.6 Temps de course/ Temps de repos nuit / Heure limite / Neutralisation

Le temps de course commence dès le départ officiel de la manche, jusqu'à sa fin. Durant cette période, l'activation du Livetracking est obligatoire. En cas de panne du Livetracking, prendre contact par téléphone avec le DE. Dans le cas d'une compétition sur plusieurs jours, le temps de repos commence dès l'arrivée, jusqu'au départ de la manche suivante. Il est de plus de 12 heures.

L'heure d'arrivée limite sera fixée. Au-delà de cette limite, une pénalité sera comptabilisée. Comme indiqué précédemment, sans nouvelle d'un concurrent 30 minutes après cette heure limite, les secours seront alertés. Le Jury a le droit de neutraliser la course à tout moment. Si un problème majeur survient, l'information sera communiquée par Whatsapp.

4.7 News live en préparation et en course

Les pilotes ont la possibilité d'envoyer des nouvelles durant leur préparation et la course. Le page FB de la page Jura Hike & Fly et le compte Instagram sont à disposition (#JuraHike&Fly). Quelques mots ou images, histoire de partager l'esprit de cette aventure.

4.8 Le classement réf. 2.4

- La fédération est responsable de l'analyse des résultats (y compris l'enregistrement et le suivi en direct).
- Afin de simplifier le suivi en temps réel, un classement provisoire sera établi online en comptabilisant les balises fixes et optionnelles à la même valeur - Lors de l'arrivée, chaque participant est tenu de s'annoncer au CC.
- Le classement est réalisé à l'aide des traces des balises, si nécessaire de la trace IGC personnelle du pilote.
- Il incombe à l'athlète d'enregistrer une trace GPS supplémentaire au format IGC, au sol comme en l'air. Celle-ci pourra être analysée par l'organisateur en cas d'urgence ou de protestation. En cas de divergence, la charge de la preuve incombe dans tous les cas à l'athlète.
- L'absence totale ou partielle de traces peut entraîner des sanctions allant d'une pénalité à la disqualification.

- Le classement sera communiqué dès consolidation des résultats via les tracés GPS (au moins un point dans chaque cylindre de balise à rayon défini) et autres malus/bonus.
- Plus de précisions dans le document « Task example & scoring JHF24 ».

4.9 Le dopage

Conformément à la loi et au règlement de Swiss Olympic : l'usage de produits dopants est strictement interdit hors cadre de prescriptions médicales particulières et justifiées.

4.10 Respect du milieu

Chaque pilote et assistant s'engage à ne laisser aucune trace de son passage et à respecter le milieu dans lequel il évolue. Nous ne tolérerons aucun déchet non biodégradable sur notre passage, ni infraction à la zone du Mont d'Or (protection du biotope), tolérance zéro. La violation de cet engagement entraînera une sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification immédiate du pilote (cf. 3).

Réf. 1.2.1

L'athlète est responsable de tous types de dégâts aux cultures agricoles. L'organisateur décline toute responsabilité à cet égard. L'organisateur est autorisé à sanctionner l'athlète en cas de manquement (cf. 3).

5. MATÉRIEL DE VOL

5.1 Matériel minimum obligatoire lors de la Jura Hike & Fly réf. 1.1.1

Les compétiteurs ont le choix du matériel utilisé, ce choix est placé sous leur seule responsabilité.

- Tout le matériel de vol doit être certifié EN ou LTF.
- Parapente avec certification EN 926-2 et 926-1, EN A-D, utilisé dans la plage de poids selon les indications du fabricant.
- Sellette avec protection : EN 1651 / LTF 91/09.
- Parachute de secours : utilisé dans la plage de poids selon les indications du fabricant.
- Casque : EN 966 (sports aériens), EN1077 (sports d'hiver) 8/15.
- Système de suivi en direct: APP « Hike n Fly Life Tracking » de Peter Waldner installée sur son téléphone.

- Appareil de secours qui enregistre et sauvegarde les mouvements au format « IGC ».
- Téléphone chargé et compatible avec les réseaux suisse et français (données activées). Autonomie suffisante exigée durant toute la durée de la compétition.
- Kit de survie (couverture de survie, sifflet, 40 mètres de fil dentaire).
- Carte d'identité.

La totalité de cet équipement minimum obligatoire doit être en possession du pilote durant l'intégralité de la course. En cas d'équipement défectueux, le changement d'équipement peut être demandé auprès de la direction de course.

5.2 Matériel supplémentaire conseillé

- Réflecteur RECCO.
- Balise de détresse par satellite, par exemple SPOT ou InReach.
- Gants, veste imperméable, bâtons télescopiques, vêtements de rechange, boussole, couteau, crème solaire, trousse de secours, ravitaillement pour la route, batterie de secours 5'000 à 10'000 mAh, APP XCTrack.

5.3 Contrôle matériel réf. 1.1.3 et 1.1.4

L'équipement minimum fait l'objet d'un contrôle lors de l'inscription. L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des contrôles aléatoires pendant la compétition.

Tout élément manquant du matériel minimum relevé lors du contrôle à l'inscription peut être complété et présenté avant le début de la compétition. En cas de manquement constaté lors d'un contrôle pendant l'épreuve, l'athlète est classé(e) à la dernière place du classement du jour.

5.4 Système de tracking

- L'utilisation d'un système de tracking permet un suivi online de chaque concurrent durant toute l'épreuve.
- La mise en marche, l'utilisation et l'arrêt du système sont sous la responsabilité du pilote.

5.5 GPS

Chaque pilote gère l'autonomie de son GPS et de ses batteries. La trace GPS quotidienne en format ICG doit pouvoir être fournie à l'organisation pour preuve du parcours réalisé par le pilote. Le pilote est responsable de pouvoir le mettre à disposition (via XCContest fonctionne bien). La trace du GPS fourni doit comporter au moins un point dans chaque cylindre de balise à rayon défini.

6. PARCOURS

6.1 Le parcours

Le parcours s'effectue à pied ou en vol en passant par les balises définies lors du briefing, par le DE. Le parcours sera choisi en fonction des considérations météorologiques et sportives. Les concurrents seront amenés à visiter le massif jurassien franco-suisse, une carte d'identité est donc nécessaire.

6.2 Score Race

Une sélection de balise est donnée aux participants. Le but est de cumuler un maximum de points et de revenir au goal avant l'heure d'arrivée. Une fois le goal validé, il n'est plus possible de marquer des points. Une ou plusieurs balises peuvent être obligatoires.

6.3 Race to goal

Toutes les balises sont prédéfinies, ainsi que l'ordre dans lequel les valider. Le plus rapide remporte la manche. Les participants n'ayant pas terminé sont classés en fonction des balises validées et de la distance parcourue depuis la dernière balise franchie. Une fois le goal validé, il n'est plus possible de marquer des points.

6.4 Out and return

Le but est d'aller le plus loin possible, puis de revenir à l'arrivée avant la fin de la manche. Si des pilotes ne rejoignent pas l'arrivée, le classement sera réalisé du plus proche au plus éloigné à l'heure de fin.

6.5 MIX Score Race / Race to goal

Le comité privilégie la possibilité d'utiliser un mode combiné entre le Score Race et le Race to goal afin de proposer un parcours optimisé pour tous les niveaux. Plus de précisions dans le document « Task example & scoring JHF26 ».

7. POSSIBILITÉS DE RECOURS réf. 2.7

7.1 Chaque pilote participant a la possibilité de déposer une réclamation (Complaint) auprès de l'évaluateur ou du directeur de compétition, dans l'heure suivant la publication du classement (ou selon le briefing), contre un désavantage dans sa propre évaluation ou contre un avantage dans l'évaluation d'un autre concurrent. Si celle-ci est rejetée, le pilote a la possibilité de déposer une protestation écrite dans le délai de recours.

7.2 Les frais de protestation, qui doivent être payés à l'organisateur dans le délai de recours, s'élèvent à Fr. 100.- et sont remboursés si la protestation est acceptée.

7.3 Le délai de recours pour les classements journaliers est normalement de 1 heure. Le délai de recours de la dernière manche est de 30 minutes ou tel qu'annoncé lors du briefing. Le délai de recours pour les erreurs cachées dans les formules et les classements généraux est de 5 jours.

7.4 Le jury désigné avant le début de la compétition décide des recours déposés. Ses décisions sont définitives.

7.5 Tout recours juridique est exclu.

Ce règlement est susceptible d'évoluer d'ici la course, seule la dernière version est valide (Vx). La version sera valide sera communiquée au briefing du départ.